SAINT-MARTIN
Boulogne
AU CŒUR DE LA VIE

République Française
Mairie de Saint-Martin-Boulogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 05 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace culturel Georges Brassens (*arrêté municipal du 12 mai 2021*), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 24 septembre 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 30
Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Catherine LEDUC pouvoir à Irénée MIELLOT*
- *Christian DELACOUR pouvoir à Pascale LEBON*
- *Annie LEPORCQ pouvoir à Jean-Claude CONDETTE*

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2021-4-11
Approbation du Schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie (S.D.E.C.I)

L'article L2225-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est placée sous l'autorité du Maire.

Celle-ci a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin.

De ce fait, les communes sont chargées du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie et sont compétentes pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des services d'incendie et de secours.

Dans le cadre de l'étude de la modélisation et du diagnostic du réseau d'eau potable de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (C.A.B), Véolia est chargé contractuellement de réaliser l'étude du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie des communes de la C.A.B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTE le projet du Schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie proposé par Véolia.

Nombre de votants : 33 **POUR : 33**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Transmis à la Sous-Préfecture le 11 octobre 2021
Affiché notifié le 11 octobre 2021
Rendue exécutoire la présente décision le 11 octobre 2021
Saint-Martin-Boulogne, le 11 octobre 2021
Le Maire,

Saint-Martin-Boulogne, le 05 octobre 2021

Le Maire,
Raphaël JULES

Voies et délais de recours
La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : http://www.telerecours.fr.